



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Birmanie

Question écrite n° 64940

Texte de la question

Après la récente rencontre en avril 2001 entre Aung San Suu Kyi et l'envoyé de l'ONU en Birmanie, il semble que le Gouvernement de l'Union de Myanmar ait poursuivi sa politique de libération des opposants politiques le plus en vue. M. François Colcombet demande à M. le ministre des affaires étrangères quelle est la position actuelle de la France et les perspectives de son action.

Texte de la réponse

En réponse à la situation qui prévaut en Birmanie, la France et ses partenaires européens ont adopté, en octobre 1996, une position commune qui définit un ensemble de mesures restrictives à l'égard des autorités de ce pays. Régulièrement reconduite depuis lors, cette position commune a été renforcée à plusieurs reprises. Une nouvelle reconduction pour une durée de six mois a été décidée par le Conseil affaires générales du 9 avril. La France a également soutenu la résolution présentée par l'Union européenne dans le cadre de la dernière session de la Commission des droits de l'homme, à Genève. Par ailleurs, la mission effectuée fin janvier à Rangoun par une troïka européenne a permis de rappeler les préoccupations de l'Union et, tout en accueillant favorablement l'amorce d'un dialogue entre les parties, d'appeler les autorités birmanes à s'engager concrètement dans la voie de la démocratisation, du respect des droits de l'homme et de la réconciliation nationale. Cette mission avait été précédée de la libération d'une centaine d'opposants. La France a toujours estimé que seul le dialogue était susceptible de répondre au blocage persistant de la situation à Rangoun. Elle se réjouit de l'existence de contacts entre les autorités birmanes et Mme Aung San Suu Kyi. La lueur d'espoir qu'a fait naître le début d'un dialogue à Rangoun doit cependant être confirmée sans plus attendre par des gestes concrets montrant un véritable engagement des autorités birmanes sur la voie de la réconciliation nationale, de la démocratisation et d'une réelle amélioration de la situation des droits de l'homme. La situation demeure à l'heure actuelle préoccupante et les droits de l'homme font toujours l'objet de nombreuses violations. Les libérations de prisonniers politiques intervenues depuis la visite, début juin, de M. Razali, envoyé spécial du secrétaire général des Nations unies pour la Birmanie, puis celle des deux principaux dirigeants de la Ligue nationale pour la démocratie (LND), à la veille de sa visite fin août, constituent des signes encourageants. Elles soulignent que les discussions se poursuivent. Ces libérations ne doivent pas faire oublier que de nombreux Birmans demeurent emprisonnés en raison de leurs opinions. La France reste cependant ouverte au dialogue avec les autorités birmanes et l'Union européenne est disposée à reconsidérer à tout moment sa position à l'égard de la Birmanie si des avancées significatives intervenaient. La France, à titre bilatéral comme au sein de l'Union européenne, continuera d'oeuvrer sans relâche en faveur de la restauration de la démocratie et du respect des droits de l'homme en Birmanie.

Données clés

Auteur : [M. François Colcombet](#)

Circonscription : Allier (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64940

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 août 2001, page 4437

Réponse publiée le : 17 septembre 2001, page 5332